

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mercredi 30 septembre 2020

L'an deux mille vingt, le trente septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Boulogny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-cinq septembre deux mille vingt, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint – Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal – Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal – Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal – Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal – Anthony SEITZ, Conseiller Municipal. Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Leslie HALAL, Conseillère Municipale – Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

**Mme Natacha LAPIERRE, Adjointe par M Roger NOBLET, Adjoint.
Mme Elvira BERTELLE, Conseillère Municipale par M Noël BERTRAND, Adjoint.
M Joël BELYS, Conseiller Municipal par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.
Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale par Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale.
M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal par M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal.
M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par M Eric BERNARDI, Maire.
Mme Karine RIGOLET, Conseillère Municipale par Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale.**

EXCUSEES :

**Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale.
Mme Christiane RYMDZIONEK, Conseillère Municipale.**

Le quorum étant atteint, Madame Frédérique BORKOWSKI est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Compte rendu de la séance du 29 juillet 2020 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 1^{er} octobre 2020 et transmis au
contrôle de légalité les 1^{er} et 02 octobre 2020*

Ordre du jour :

Informations

- 20200930/01** Demande de subvention DSIL pour travaux d'isolation de bâtiments communaux
- 20200930/02** Demande de subvention au Conseil Départemental pour projet d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège
- 20200930/03** Taxe d'Aménagement Communale
- 20200930/04** Adhésion à l'offre de paiement en ligne PAYFIP
- 20200930/05** Attribution de subventions
- 20200930/06** Validation du nouveau règlement de restauration scolaire et garderie périscolaire
- 20200930/07** Signature d'une convention avec le SPIP de la Meuse
Questions diverses.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Communication affaires intercommunales aux Conseillers Municipaux : dans le cadre de la loi « Engagement et Proximité » du 27 décembre 2019, les Conseillers Municipaux des Communes membres d'un EPCI doivent être destinataires, **pour information**, d'une copie de la convocation adressée aux Conseillers Communautaires avant chaque réunion du Conseil, accompagnée, le cas échéant d'une note de synthèse.

La Communauté de Communes Cœur du Pays Haut demande donc aux Mairies de diffuser ces documents ou de donner la possibilité de les consulter en Mairie (y compris comptes rendus et rapports s'y rapportant).

Concernant les réunions du Comité Syndical du SICOM, la Communauté de Communes adressera aux Conseillers Communautaires une copie de ladite convocation, **pour information**.

- Habitation FISCHESSE : le rapport d'expertise de la Société CEREC, mandatée par l'assurance de la famille (Groupama) fait apparaître que le mouvement du sol, dû à une réhydratation et dessiccation, a bien pour cause déterminante l'intensité anormale de l'agent climatique. En conséquence, la garantie « catastrophe naturelle » a bien vocation à être mobilisée ; décision acceptée par la famille.

L'association des propriétaires victimes de dommages miniers envisage de stopper la procédure au Tribunal.

La Mairie et l'association restent néanmoins disponibles en cas de besoin particulier de la famille.

- Ouverture d'un « MIC MAC » rue de la Libération (local ancienne épicerie) pour la vente de fruits et légumes et petite restauration. Le gérant du « Kébab », voisin de ce nouveau commerce, a sollicité un rendez-vous avec le Maire car il considère que l'ouverture de ce commerce concurrent est déloyale.

- Projet de travaux stade Brabois : Monsieur BOUCHON du Conseil Départemental nous a informés qu'un subventionnement serait possible à hauteur de 21,18 % et non à 30 % comme initialement annoncé dans le cadre d'un appel à projet ; l'appel à projet n'étant réservé qu'aux gymnases et piscines.

Montant estimé pour la mise aux normes de 2 vestiaires : 173 000 € TTC y compris l'élargissement de l'ouverture permettant l'accès au stade par les vestiaires. La DDT a été contactée pour une demande de dérogation concernant cet élargissement car l'ouverture actuelle est déjà de 1 m. Nous sommes dans l'attente de la réponse. L'avis du SDIS sera également nécessaire.

Une entreprise est passée ce matin afin d'établir un devis pour l'éclairage du stade : montant estimé entre 200 000 € et 250 000 €. Dans l'attente du devis officiel.

N°20200930/01 Demande de subvention DSIL pour travaux d'isolation de bâtiments communaux :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il convient de réaliser des travaux d'isolation de certains bâtiments communaux.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le montant total prévisionnel de ces travaux, répartis sur 3 sites, s'élève à 292 774,91 € HT soit 351 329,89 € TTC auxquels s'ajoutent les frais annexes (architecte, Bureau de contrôle, SPS et assurance décennale complémentaire) d'un montant de 29 277,49 € HT soit 35 132,99 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 322 052,40 € HT soit 386 462,88 € TTC, se décomposant comme suit :

- Local Boulodrome rue Germeau pour un montant de 52 958,78 € HT soit 63 550,54 € TTC.
- Local Services Techniques pour un montant de 153 401,50 € HT soit 184 081,80 € TTC.
- Salle de musique Jean-Marie Floret pour un montant de 86 414,63 € HT soit 103 697,56 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, **APPROUVE** le projet de travaux d'isolation de certains bâtiments communaux dont le montant total prévisionnel s'élève à 292 774,91 € HT soit 351 329,89 € TTC auxquels s'ajoutent les frais annexes (architecte, Bureau de contrôle, SPS et assurance décennale complémentaire) d'un montant de 29 277,49 € HT soit 35 132,99 € TTC, ce qui représente un total général prévisionnel de 322 052,40 € HT soit 386 462,88 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

DIT que le montant d'autofinancement prévisionnel s'élève à 64 410,48 € HT.

SOLLICITE de l'Etat l'attribution d'une subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement local (DSIL) au taux de 30 %.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200930/02 Demande de subvention au Conseil Départemental pour projet d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que le coût prévisionnel de cette opération s'élève à 337 611,00 € HT soit 405 133,20 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le projet d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège dont le coût prévisionnel s'élève à 337 611,00 € HT soit 405 133,20 € TTC.

APPROUVE le plan de financement prévisionnel annexé à la présente délibération.

DIT que le montant d'autofinancement prévisionnel s'élève à 67 522,20 € HT.

SOLLICITE du Département l'attribution d'une subvention d'un montant de 130 304,80 € (38,60 %).

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à ce projet.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L 331-1 et suivants,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment l'article L 331-12 qui prévoit un abattement de 50 % sur les valeurs de certains logements sociaux ; les cents premiers mètres carrés des locaux d'habitation et leurs annexes à usage d'habitation principale, cet abattement ne pouvant pas être cumulé sur l'abattement précédent ; les locaux à usage industriel ou artisanal et leurs annexes, les entrepôts et hangars non ouverts au public faisant l'objet d'une exploitation commerciale et les parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale.

Après avoir entendu le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE

D'instaurer la Taxe d'Aménagement au taux de 1 % sur l'ensemble du territoire communal.

D'exonérer, en application de l'article L 331-9 du Code de l'Urbanisme totalement :

1. Les locaux d'habitation et d'hébergement mentionnés au 1° de l'article L 331-12 qui ne bénéficient pas de l'exonération prévue au 2° de l'article L 331-7 (logements aidés par l'Etat dont le financement ne relève pas des PLAI – prêts locatifs aidés d'intégration qui sont exonérés de plein droit – ou de PTZ+).
2. Dans la limite de 50 % de leur surface, les surfaces des locaux à usage d'habitation principale qui ne bénéficient pas de l'abattement mentionné au 2° de l'article L 331-12 et qui sont financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt prévu à l'article L 31-10-1 du Code de la Construction et de l'Habitation (logements financés avec un PTZ+).
3. Les abris de jardin, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

De percevoir les recettes de la Taxe d'Aménagement sur le Budget Communal.

De verser la totalité des recettes de la Taxe d'Aménagement, soit 1 %, à la Communauté de Communes Cœur du Pays Haut.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200930/04 Adhésion à l'offre de paiement en ligne PAYFIP :

7 – Finances locales 7.10 Divers

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Boulogny est tenue depuis le 1^{er} juillet 2020 de mettre à disposition des usagers un service de paiement en ligne pour l'ensemble de leurs créances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'offre de paiement en ligne PAYFIP, solution développée par la DGFIP.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer tous les documents se rapportant à cette adhésion.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200930/05 Attribution de subventions :

7 – Finances locales 7.5 Subventions

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer les subventions suivantes :

- Union départementale des Combattants Volontaires de la Résistance, des Déportés, Familles de Fusillés et de Disparus de la Meuse : 100 € (cent euros).
- Vétérans du Foot : 50 € (cinquante euros).

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200930/06 Validation du nouveau règlement de restauration scolaire et garderie périscolaire :

8 – Domaines de compétences par thèmes 8.1 Enseignement

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il convient de modifier le règlement communal de restauration scolaire et garderie périscolaire qui avait été validé le 26 juin 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

VALIDE le nouveau règlement du service de restauration scolaire et de garderie périscolaire pour les élèves des écoles maternelle Langevin et élémentaire Robespierre, annexé à la présente délibération.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20200930/07 Signature d'une convention avec le SPIP de la Meuse :
9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de
compétences des Communes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place de permanences qui seront assurées en Mairie par des agents du Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation de la Meuse (SPIP), il convient de signer une convention de mise à disposition d'un local.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'Adjoint délégué, à signer la convention de mise à disposition d'un local annexée à la présente délibération.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Monsieur le Maire lève la séance à 20 heures 40

MAIRIE DE BOULIGNY

Ordre du jour :

Informations

- 20200930/01** Demande de subvention DSIL pour travaux d'isolation de bâtiments communaux
 - 20200930/02** Demande de subvention au Conseil Départemental pour projet d'aménagement et de création de 4 quais de bus place du 19 mars 1962, du gymnase et du collège
 - 20200930/03** Taxe d'Aménagement Communale
 - 20200930/04** Adhésion à l'offre de paiement en ligne PAYFIP
 - 20200930/05** Attribution de subventions
 - 20200930/06** Validation du nouveau règlement de restauration scolaire et garderie périscolaire
 - 20200930/07** Signature d'une convention avec le SPIP de la Meuse
- Questions diverses.

Signatures : Conseil Municipal du 30 septembre 2020 – Mairie de BOULIGNY

BERNARDI Eric , Maire	
BORKOWSKI Frédérique , Adjointe	
BERTRAND Noël , Adjoint	
ROUVELIN Janine , Adjointe	
CHARPENTIER Nicolas , Adjoint	
LAPIERRE Natacha , Adjointe	
NOBLET Roger , Adjoint	
BERTELLE Elvira , Conseillère Municipale	
KONIECZNY Raymond , Conseiller Municipal	
ARCANGELI Michèle , Conseillère Municipale	
CHOZALSKI Yann , Conseiller Municipal	
THIERY Sylvie , Conseillère Municipale	
BELYS Joël , Conseiller Municipal	
HOCHLEITNER Hélène , Conseillère Municipale	
MATHIEU Sylvain , Conseiller Municipal	
RYMDZIONEK Christiane , Conseillère Municipale	
MICHALEK Frédéric , Conseiller Municipal	

HALAL Leslie , Conseillère Municipale	
CAUQUIS Philippe , Conseiller Municipal	
FISCHESSER Gérard , Conseiller Municipal	
RIGOULET Karine , Conseillère Municipale	
SEITZ Anthony , Conseiller Municipal	
KUBACKI Isabelle , Conseillère Municipale	